To 11 1	001 1 1 1 1	
Rulletin	officiel des armées	
Duncun	Official des affices	

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : sous-direction « administration-finances » ; bureau « administration du personnel ».

CIRCULAIRE N° 000-777-2007/DEF/DCCM/ADM/SDPS relative à la prime journalière d'habillement pour le personnel non officier de la marine engagé ou de carrière.

Du 11 janvier 2007

## NOR D E F B 0 7 5 0 0 0 9 C

## Références:

- a) Instruction n° 392/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 11 juillet 2002 (BOC p. 5438 ; BOEM 554-1) modifiée.
- b) Instruction n° 475/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 9 septembre 2002 (BOC p. 6967 ; BOEM 554-1) modifiée.

## Texte abrogé:

Circulaire n° 150/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 17 janvier 2006 (BOC/PT 11, 2006, texte 22).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 554-1.2.1.

Référence de publication : BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 33.

1. Le taux de la prime d'habillement est fixé conformément au tableau ci-dessous, pour les différentes catégories de personnel :

Catégories de personnel.	Prime journalière	Textes de référence.		
Personnel masculin non officier de la marine.	Engagé ou de carrière.	Avant 2 ans.	1,33	a)
resonner maseum non officier de la marme.		Après 2 ans.	1,08	a)
Personnel féminin non officier de la marine.	Engagé ou de carrière.	Pendant les 4 premières années.	0,55	b)
		À partir de la 5e année.	0,77	b)

- 2. Les dispositions de la présente circulaire sont applicables à compter du 1er janvier 2007.
- 3. La circulaire n° 150/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 17 janvier 2006 relative à la prime journalière d'habillement pour l'année 2006 pour le personnel non officier de la marine engagé ou de carrière est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe, directeur central du commissariat de la marine,

Bernard LENOIR.